

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1861.

Projet d'adresse en réponse au discours du Trône ⁽¹⁾.

AMENDEMENT AU § 18.

Les mesures qui nous seront soumises pour combler les lacunes dont l'existence serait constatée dans la législation relative à l'administration des fondations affectées aux études et des biens consacrés aux cultes, seront examinées par la Chambre avec la plus sérieuse attention, afin de concilier le respect dû à la propriété avec les nécessités d'une bonne gestion.

C^{te} DE THEUX.

ALP. NOTHOMB.

DE LIEDEKERKE-BEAUFORT.

B. C. DUMORTIER.

F. NOTELTEIRS.

D. DE HAERNE.

DECHAMPS.

THIBAUT.

E. J. ISIDORE VAN OVERLOOP.

E. COPPENS BOVE.

(¹) Discours du Roi, n° 1.

(²) Projet d'adresse, n° 6.

Amendements, n° 16 et 23.
